



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Nîmes, le 30 octobre 2015

Mesdames et Messieurs
Les Maires et Présidents d'établissements
publics communaux et intercommunaux du
département

Service : CT - CHSCT
Affaire suivie par : Alain FABRE ☎ 04.66.38.86.86
alain.fabre@cdg30.fr
Nos réf. : RB/JPC/AF/LP/2015.176
PJ : grille des critères

Objet : critères d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux pérennise et rend **obligatoire** la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la Fonction Publique Territoriale **à partir du 1^{er} janvier 2015**.

Ce dispositif qui permet d'apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux sur la base de critères définis après avis du Comité Technique est conduit par le supérieur hiérarchique direct (n+1).

Afin de proposer aux collectivités locales et à leurs établissements publics une harmonisation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, les membres du Comité Technique départemental (moins de 50 agents) ont souhaité mettre en place un groupe de travail présidé par ma collègue Colette CAZALET-VANDANGE.

A la suite de la dernière réunion de ce groupe de travail composé d'un représentant par organisation syndicale siégeant au Comité Technique, d'élus et d'experts (fonctionnaires du CDG), une grille de critères a pu être présentée au Comité Technique du 22 octobre.

Ces critères sont ajustables aux catégories hiérarchiques A, B, C. et doivent être adaptés à chaque collectivité/établissement. Ils sont proportionnés à chaque fonctionnaire en fonction de la réalité du métier, de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité exercé.

Cette proposition établie est un guide de bonnes pratiques à destination des autorités territoriales qui doivent en établir la liste et la soumettre pour avis au Comité Technique ainsi qu'aux fonctionnaires en charge de l'évaluation de leurs collègues.

Je vous rappelle que le CDG 30 propose sur son site www.cdg30.fr un diaporama, un modèle de fiche d'entretien et de fiche de poste (ces deux modèles n'ont qu'une valeur indicative) afin de vous aider dans la procédure d'évaluation.

Les services du CDG sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente

Reine BOUVIER